



Rupture de contrat voulu par un artisan

Par **Cyril**, le **13/05/2012** à **14:27**

Bonjour,
Je fais appel à vous car il y a 1 mois de cela j'ai signé un devis avec un électricien en bâtiment pour la rénovation de mon appartement, l'électricien a ensuite pris la tête avec le maître d'œuvre de mon chantier. L'électricien a donc décidé de ne pas venir faire le chantier il a donc fait une rupture de contrat à la suite de cette rupture il m'a rendu l'avance sur travaux mais il m'a décompté des heures de déplacement, des trajets en voiture etc. Ma question est : est-ce bien légal de m'avoir fait payer alors que c'est celui qui a cassé le contrat. Nous n'avons signé aucune rupture de contrat